

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150706_05

Séance du 6 juillet 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation :
29 juin 2015

Date d'affichage :
13 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Claude PAGET (procuration donnée à Florent SERRETTE), Lydie CHANEZ (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY).

M. Gérard MUGNIOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Équipement numérique de l'école des Barbouillons

M. le Maire rend compte des réunions de travail du mois de juin avec l'équipe enseignante et l'animatrice TIC de l'Education nationale pour l'équipement numérique de l'école. Dans les propositions, la priorité a été donnée au développement des compétences numériques des élèves (notamment à travers le B2i) de la maternelle au CM2.

Des devis ont été demandés à BIMP et à Manutan collectivités. Pour chaque équipement, le prix le plus compétitif a été retenu, ce qui se traduit par les devis suivants :

- BIMP : 11 600,69 € HT pour 6 ordinateurs, 6 iPad avec étui, 1 visualiseur, 2 bornes wifi, 1 imprimante centrale, 2 demi-journées de formation...

- Manutan collectivités : 2 807,93 € HT pour 1 meuble classe mobile, 1 vidéoprojecteur ultra courte focale, 1 tableau blanc sur support mobile avec enceintes...

Le conseil municipal rappelle son attachement à offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux enfants de l'école des Barbouillons et souligne l'engagement de l'équipe éducative. Cela se traduit cette année, à titre exceptionnel, par des investissements particulièrement importants, après la mise en service de l'extension de l'école en 2013. Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis présentés pour l'équipement numérique de l'école, qui devrait être opérationnel à la rentrée de septembre 2015.

M. le Maire fait part de la demande complémentaire de l'Education nationale qui conseille aux communes d'acquérir un serveur pour que les services techniques académiques installent un système de sécurité pour la navigation sur Internet afin que les élèves n'accèdent pas à des contenus inappropriés. Le devis de 387,05 € HT établi par l'entreprise Euro Bureau est validé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE